

Gemplus et Axalto s'accordent à partager leurs brevets

Les deux premiers fabricants mondiaux de cartes à puce, Gemplus et Axalto, ont annoncé jeudi dernier avoir conclu

« *un accord non-exclusif de licence croisée* ». En d'autres termes, chacun aura le droit d'utiliser les brevets de l'autre dans le domaine des cartes à puces et des autres produits connexes. Les termes exacts de l'accord étant demeurés confidentiels, il est difficile d'en apprécier toute la teneur. Le communiqué précise toutefois que chacune des sociétés pourra « *continuer à développer ses propres technologies* » et que l'accord « *ouvre leurs technologies respectives à une concurrence plus libre entre les deux sociétés, ceci dans un contexte de marché en continuelle croissance.* » La signature intervient à l'heure où le marché mondial de la carte à puce négocie un tournant. Les produits d'entrée de gamme pour les cartes SIM sont arrivés à maturité et sur ce segment, la différenciation ne se fait plus que par le prix. A l'inverse, la technologie joue encore un grand rôle pour les produits plus haut de gamme. L'arrivée de la 3G pousse en effet les opérateurs télécoms à être très demandeurs de produits à haute technologie. De même, les secteurs de la banque et de la sécurité-identification sont dynamisés pour le premier, par l'arrivée du standard EMV, et, pour le second, par les nombreux projets de passeports électroniques. Or ces deux segments de marché sont des secteurs en forte croissance et à forte valeur ajoutée.